



Dépôt des comptes d'une microentreprise avec déclaration de confidentialité

Fiche pratique publié le 03/04/2017, vu 780 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Depuis le 1er avril 2014 les microentreprises, au sens comptable, peuvent déclarer, au moment du dépôt au greffe, que leurs comptes annuels ne seront pas rendus publics (C. com. art. L 232-25).

Pour cela, elles déposent en même temps que leurs documents comptables une déclaration de confidentialité établie selon le modèle défini par arrêté ([C. com. art. R 123-111-1](http://www.legifrance.gouv.fr/affichesDiag/article.do?article=C.COM.ART.R.123-111-1)). Cette déclaration inclut notamment une attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'elle renferme et la justification de l'appartenance de la société à la catégorie des microentreprises ([C. com. art. A 123-61-1](http://www.legifrance.gouv.fr/affichesDiag/article.do?article=C.COM.ART.A.123-61-1)).

Une déclaration de confidentialité régulière en la forme fait obstacle à ce que le greffier puisse enfreindre l'obligation de confidentialité (sauf, bien sûr, vis-à-vis des autorités et personnes qui conservent l'accès à l'intégralité des documents comptables). Ainsi, selon le CCRCS, le greffier ne peut pas délivrer à un tiers une copie des comptes annuels dont le dépôt est accompagné d'une telle déclaration, même si la société ne remplissait pas les conditions requises.

En revanche, s'il s'agit d'une fausse déclaration, il lui appartient d'en informer le Procureur de la République sans délai ([C. procédure pénale, art. 40](http://www.legifrance.gouv.fr/affichesDiag/article.do?article=C.PROC.PEN.ART.40)).

CCRCS, avis 2016-015 du 5-7-2016, mis en ligne le 26-12-2016

http://www.assistant-juridique.fr/approbation_comptes_annuels.jsp

Guides juridiques :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- **NOUVEAU**
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Nommer le gérant d'une SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)

Fiches juridiques :

- [Présenter des comptes annuels inexacts : quels risques ?](#)
- [Réaliser un inventaire annuel](#)
- [Réaliser les comptes annuels d'une SARL](#)

- [Réaliser un rapport de gestion de SARL](#)
- [Réaliser un rapport spécial sur les conventions réglementées](#)
- [Quelles sont les sociétés tenues de déposer leurs comptes annuels auprès du greffe ?](#)